

### Le captage de Clamanges

100 à 150 m<sup>3</sup> d'eau / jour

Alimente commune de Clamanges, Ecury-le-Repos et Villeseneux

Environ 274 abonnés en 2021

Déclaration d'Utilité Publique : 20/03/1980

Prélèvement autorisé : 160 m<sup>3</sup>/j soit 58 600 m<sup>3</sup>/an

Nature de l'aquifère : Craie du Sénonien

Traitement : Chloration dans la bâche de reprise



Captage de Clamanges

*Le captage est implanté au lieu-dit « Les Poncets » sur la commune de Clamanges*

### La qualité de la ressource en eau

#### NITRATES

Limite de qualité (LQ) : 50 mg/L

Teneurs au captage : entre 35 – 40 mg/L

#### Evolution de la concentration en nitrates :



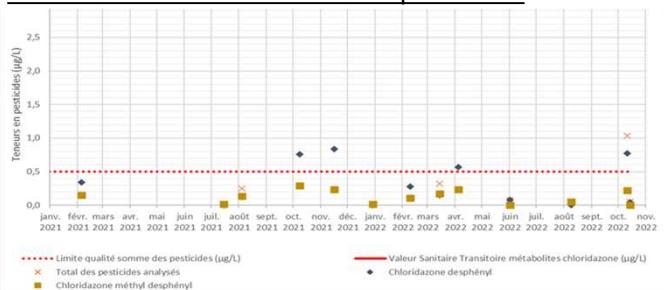
#### PESTICIDES

Limite de qualité (LQ) :

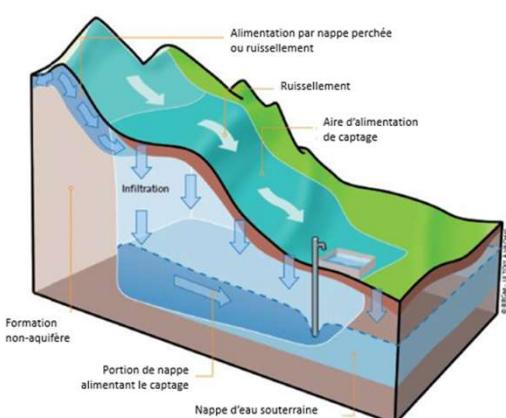
- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour les pesticides totaux

**Présence de 16 molécules**, principalement issues d'herbicides, détectés à des faibles teneurs notamment terbutylazine hydroxy, l'oxadixyl, les métabolites de l'atrazine, le diméthachlore CGA 369873, l'hexazinone et l'AMPA. Dépassements de la norme de potabilité observés 1 fois pour l'AMPA et plus fréquemment pour des métabolites de chloridazone.

#### Evolution de la concentration en pesticides :



### Qu'est ce qu'une aire d'alimentation de captage (AAC)



Une aire d'alimentation de captage est définie sur des bases hydrologiques et hydrogéologiques.

L'aire d'alimentation d'un captage correspond à la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltra ou ruisselle alimente le captage.

# Phasage de l'étude l'AAC

## OBJECTIF de l'étude AAC

Préservation de la ressource sur le long terme  
(lutte contre les risques de pollution diffuse)



Etape 1

Délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage et Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque



Etape 2

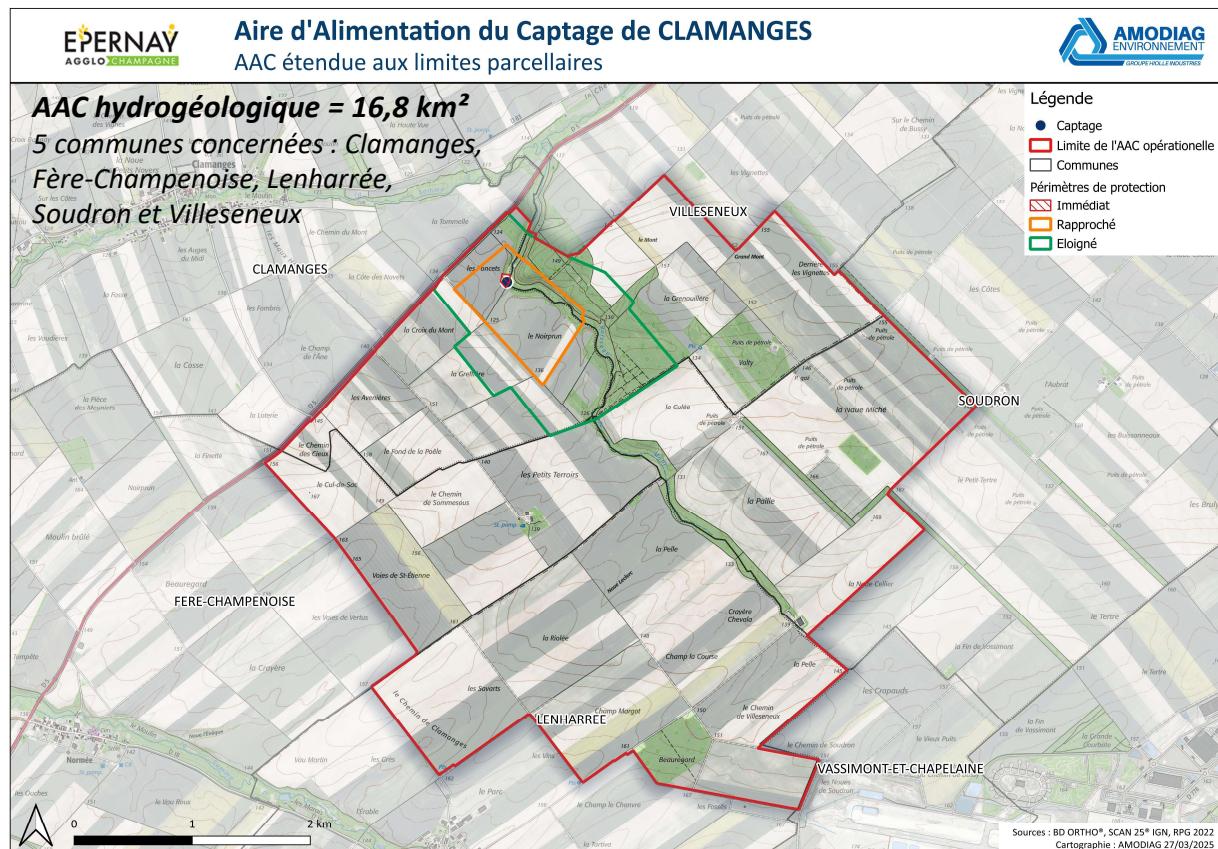
Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP)  
Volet agricole  
Volet non agricole



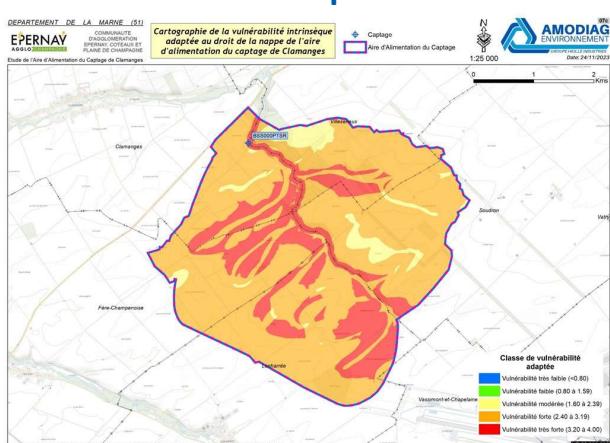
Etape 3

Elaboration d'un programme d'actions

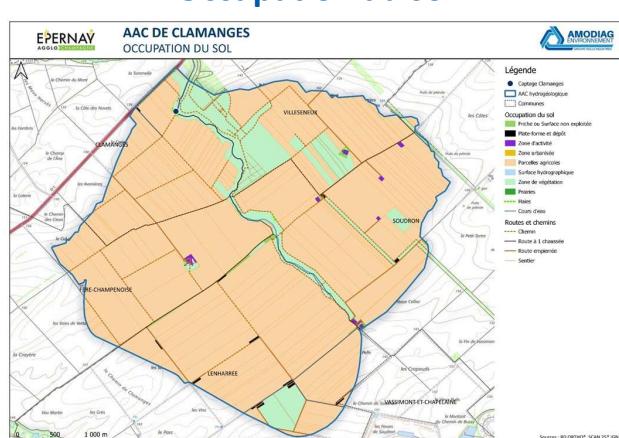
## L'AAC de Clamanges



## Vulnérabilité de l'aquifère sur l'AAC



## Occupation du sol



Sensibilité de la ressource en eau = capacité du milieu naturel à protéger la nappe souterraine

Vulnérabilité majoritairement modérée à forte liée à des sols peu protecteurs, une nappe peu profonde et une perméabilité de l'aquifère plus importante dans les vallons et possibles interactions alluvions / nappe en vallée de la Pelle

**1 445 ha de Surface agricole (86% de l'AAC)**

190 ha Zone boisée

5 ha Zone d'activité

77 exploitations agricoles

1 cours d'eau : Ruisseau de la Pelle

Haies : 453 m

Chemins : 40 km – Routes: 16,1 km

## Plan d'action - Volet agricole

### Bilan du Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles

#### **Les points forts**

- Seulement 2 sites d'exploitation sur l'AAC avec des stockages sécurisés
- Diversité culturelle et leviers agronomiques / désherbage mécanique
- Impact positif des bois de rivière sur la réduction des pressions

#### **Les points de vigilance ou de progrès**

- Aire étanche avec récupération pour sécuriser le remplissage du pulvérisateur
- 29% des surfaces avec une succession à risque Nitrates fort (Colza – Blé, Pomme de terre - Blé ou Précédent avec légumineuses)
- Maximisation de la couverture des sols en interculture
- 2,8% de Surfaces non traitées (Prairie, jachère, fourrages non traités, Miscanthus, Agriculture Biologique) et linéaires de haies (453 m)

### Objectifs du plan d'action

#### Nitrates

Préserver des teneurs en nitrates inférieures à 30 mg/L

#### Phytosanitaires

Eviter l'apparition de nouvelles molécules phytosanitaires

#### Les leviers identifiés pour l'amélioration de la qualité de l'eau :

La réduction des risques de lixiviation des nitrates	Les cultures bas niveaux d'impacts (BNI)	Préservation des espaces de dilution	La réduction des applications de produits phytosanitaires
<b>Action 1</b> <b>Limiter les pollutions liées à la manipulation de produits phytosanitaires</b>  • Communication de rappel aux agriculteurs sur la nécessité de bien gérer les fonds de cuve et le lavage du pulvérisateur. • Accompagner les agriculteurs dans l'aménagement d'aires de remplissage / lavage des pulvérisateurs  <i>Via : communications et accompagnement de projets</i>	<b>Priorité 1 à 3</b>	<b>Action 2</b> <b>Réduire les pressions phytosanitaires en favorisant le recours aux techniques alternatives et techniques de précision</b>  • Encourager l'usage des techniques alternatives et leviers agronomiques • Développement des techniques de précision (traitement localisé)  <i>Via : Journées d'échange et de démonstration de matériel, aides financières pour l'acquisition de matériels</i>	<b>Priorité 1 à 3</b>
<b>Action 3</b> <b>Création et préservation d'espaces de dilution</b>  • Augmenter les surfaces en jachère ou culture à vocation fourragère non traitées sur les zones sensibles du territoire • Aménagements parcellaires et paysagers (haies, bandes enherbées...) • Développement de cultures bas niveaux d'impacts (Surface en AB, sainfoin, miscanthus, chanvre...) sur les zones sensibles du territoire  <i>Via : Financement MAEC / PSE, communication, étude de filières, journée technique</i>	<b>Priorité 1</b>	<b>Action 4</b> <b>Diminuer les pertes azotées par la gestion des intercultures, le pilotage de la fertilisation et la connaissance des sols</b>  • Maximiser l'effet des CIPAN en interculture pour renforcer l'effet piège à nitrates des couverts végétaux et réduire les sols non couverts en interculture • Animation et Suivi d'un réseau de reliquats (RDD-RSH) sur l'AAC pour apporter une meilleure connaissance de la dynamique de l'azote et des pressions azotées	<b>Priorité 1 à 3</b>
<b>Action 5</b> <b>Intégrer une démarche territoriale de préservation de la ressource en eau</b>  • Communiquer régulièrement sur la qualité de l'eau au captage auprès des exploitants • Action foncière ( <i>Assurer une veille foncière pour soutenir la localisation de surfaces non ou peu traitées sur l'AAC ou par l'organisation d'échange foncier</i> ) • Animer le plan d'action par le suivi des exploitations agricoles volontaires			<b>Priorité 1 à 2</b>

# Plan d'action - Volet non agricole

## Bilan du Diagnostic Territoriale des Pressions Non Agricoles

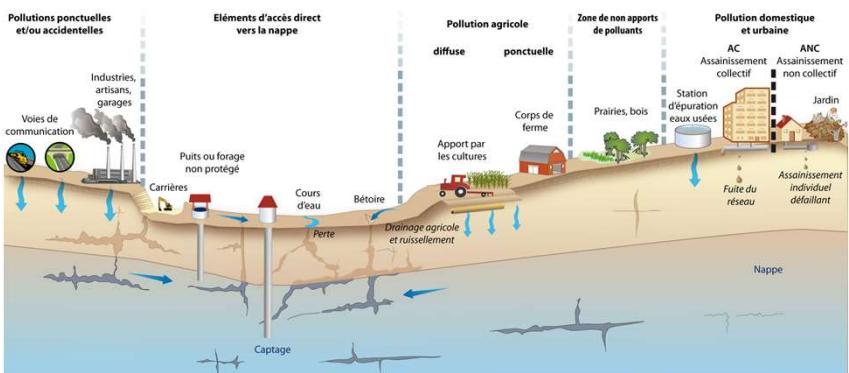
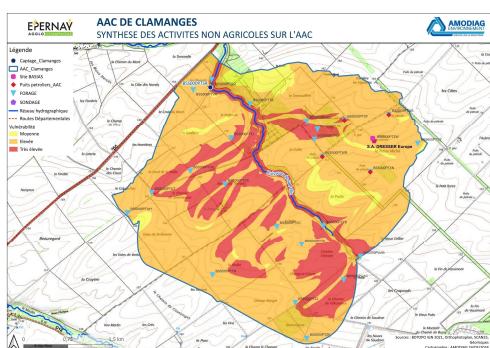
### Potentiels risques forts identifiés :

- Entretien des 5 sites pétroliers

### Potentiels risques modérés identifiés :

- 5 Sites pétroliers en exploitation
- Présence de quelques dépôts sauvages
- 26 ouvrages souterrains référencés sur l'AAC en 2022

## Sources potentielles de pollution pour la ressource



### Les leviers identifiés pour l'amélioration de la qualité de l'eau :

Activités industrielles	Protection de la ressource en eau	Suivi de la qualité de l'eau au captage
<b>Action 1</b> <b>Sensibilisation des propriétaires, des usagers et gestionnaires non agricoles de l'AAC à la protection de la ressource</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de sensibilisation des acteurs et usagers de l'AAC : grand public, particuliers, entreprises, gestionnaires ...</li> <li>Diffusion de recommandations pour l'alternative aux produits phytosanitaires et sur la vulnérabilité de la ressource en eau</li> <li>Actions visant à limiter l'apparition ou l'amoncellement de dépôts sauvages ou permanents</li> </ul>	<b>Priorité 2</b> <b>Recensement et sécurisation des ouvrages souterrains (puits, forages, piézomètres, ...) présents sur l'AAC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des ouvrages existants et état des lieux présents dans l'AAC : inventaire, contrôle de leur état</li> <li>Action de sécurisation des ouvrages souterrains non conformes ou non utilisés (ou abandon dans les règles de l'art) présents dans l'AAC</li> <li>Action de sécurisation des 3 piézomètres au sein du PPI (hors captage - Etat des lieux et travaux de sécurisation)</li> </ul>	<b>Priorité 1</b> <b>Recensement et sécurisation des ouvrages souterrains (puits, forages, piézomètres, ...) présents sur l'AAC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance régulière (tous les 10 ans) de l'état de l'ouvrage suivant les prescriptions de l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003 : inspection télévisée (et essai par paliers si nécessaire)</li> <li>Surveillance régulière de la qualité des eaux, notamment paramètres nitrates et pesticides (plusieurs analyses par an pour jauger l'évolution des concentrations)</li> </ul>
<b>Action 3</b> <b>Sensibilisation d'IPC Pétroleum à la protection de la ressource en eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Action de sensibilisation d'IPC Pétroleum sur l'utilisation de produits phytosanitaires et les alternatives existantes.</li> <li>Elaboration d'une convention sur l'exploitation des sites au sein de l'AAC (définition des usages phyto et plan de sécurité en cas de fuite)</li> </ul>	<b>Priorité 1</b> <b>Diagnostic régulier du captage et poursuite du suivi qualitatif des eaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance régulière (tous les 10 ans) de l'état de l'ouvrage suivant les prescriptions de l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003 : inspection télévisée (et essai par paliers si nécessaire)</li> <li>Surveillance régulière de la qualité des eaux, notamment paramètres nitrates et pesticides (plusieurs analyses par an pour jauger l'évolution des concentrations)</li> </ul>	<b>Priorité 3</b> <b>Diagnostic régulier du captage et poursuite du suivi qualitatif des eaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance régulière (tous les 10 ans) de l'état de l'ouvrage suivant les prescriptions de l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003 : inspection télévisée (et essai par paliers si nécessaire)</li> <li>Surveillance régulière de la qualité des eaux, notamment paramètres nitrates et pesticides (plusieurs analyses par an pour jauger l'évolution des concentrations)</li> </ul>